



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## RÈGLEMENT DU CONCOURS ACADÉMIQUE

### « Un slogan pour valoriser la voie technologique »

Dans le contexte de la réforme du baccalauréat 2021, un concours de slogans est organisé par l'académie de Créteil. En effet, dans notre académie tout particulièrement, les réussites dans toutes les séries de la voie technologique méritent d'être reconnues à leur juste valeur. C'est pourquoi ce concours vise à donner la parole aux élèves, afin qu'ils encouragent leurs pairs à s'engager dans cette perspective d'études.

#### Article 1 : Objet du concours

Le concours intitulé « **Un slogan pour valoriser la voie technologique** », consiste en la conception d'un slogan visant soit à mettre en valeur **la voie technologique de manière générale**, soit **une série technologique en particulier**.

Cette action vise à sensibiliser, informer et engager les élèves, filles et garçons, en diffusant une image positive de la voie technologique ou d'une série en particulier, sans déprécier les autres voies (générale, professionnelle) ou les autres séries.

#### Article 2 : Participation au concours

Le concours est ouvert aux élèves de première et terminale de lycée général et technologique de l'académie de Créteil. **Chaque élève peut concourir individuellement, ou en binôme.**

#### Article 3 : Calendrier du concours

Les dates clés du concours sont les suivantes :

- 12 décembre 2019 : date limite d'inscription des classes par le professeur référent
- 17 janvier 2020 : date limite de transmission des slogans au jury
- semaine du 20 au 24 janvier 2020 : délibération du jury
- semaine du 24 au 28 février 2020 : cérémonie de remise des prix

## Article 4 : Inscription

Pour procéder aux inscriptions, un professeur référent de l'équipe pédagogique transmet les informations suivantes :

- le nom et l'adresse de l'établissement ;

- la série technologique :

- STL (sciences et technologies de laboratoire, spécialité SPCL ou biotechnologies)
- STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)
- STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)
- STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

- la classe qui souhaite participer au concours ;

- le nom, prénom et adresse électronique académique du professeur référent ;

L'inscription est effectuée par courrier électronique, le 12 décembre au plus tard, à l'adresse électronique suivante :

[sloganvoietechnologique@ac-creteil.fr](mailto:sloganvoietechnologique@ac-creteil.fr)

en précisant en objet le nom et la ville du lycée proposant un slogan.

## Article 5 : Caractéristiques des slogans

Le slogan est un texte court qui peut être accompagné d'une illustration. Sa finalité peut être d'informer sur les atouts de la voie ou de la série technologique, de transmettre une idée positive, d'interpeller, de questionner les représentations, de développer la prise de conscience, d'ouvrir des horizons, etc.

Il doit être clair dans le message transmis, valoriser les avantages de la voie technologique sans déconsidérer d'autres choix d'études ou de parcours. L'illustration n'est pas obligatoire et peut, selon le choix des élèves, être réalisée selon divers procédés : dessin, peinture, collage, procédés mixtes.

La langue originale utilisée pour le texte est le français.

## Article 6 : Processus d'élaboration des slogans

La conception des slogans correspond à l'étape finale d'un processus plus large. En effet, les membres de l'équipe pédagogique intervenant dans le projet intégreront si possible en amont divers temps de réflexions, que ce soit dans le cadre des séances d'accompagnement personnalisé ou ceux consacrés à l'orientation.

Les slogans doivent être réalisés dans un format permettant une lecture aisée sur un ordinateur et une transmission de qualité. Ils seront adressés au jury, soit directement dans le corps du courrier électronique, soit en pièce jointe, dans un format de type PDF, à l'adresse suivante :

[sloganvoietechnologique@ac-creteil.fr](mailto:sloganvoietechnologique@ac-creteil.fr)

Chaque slogan envoyé sera accompagné du nom, prénom, date de naissance et classe du ou des élève(s) auteur(s) du slogan.

### **Article 7: Valorisation des slogans/ autorisations de droits**

La personne encadrant les élèves garantit aux membres du jury que le slogan est original et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Si l'illustration comporte des photographies d'élèves, il conviendra que les professeurs référents s'assurent que toute participation d'un mineur ou d'une mineure au concours ait obtenu l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur l'élève. Cette autorisation parentale doit être remise par écrit au référent du projet, au plus tard le jour de remise du slogan. Les élèves de plus de 18 ans doivent aussi exprimer par écrit leur consentement à céder leur droit à l'image dans le cadre de ce concours si leur image figure sur l'illustration.

Les formulaires d'autorisation de droit peuvent être téléchargés sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>

Les productions seront exclusivement utilisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la valorisation de la voie technologique, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréat(e)s autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats et des slogans sur les sites Internet de l'académie de Créteil et de l'ONISEP. La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit de l'académie de Créteil, de tous les droits de propriété intellectuelle des lauréats ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

### **Article 8 : Jury académique et prix**

Le jury est composé d'acteurs de la voie technologique :

- Corps d'inspection du second degré (IA-IPR et IEN-IO)
- Chefs d'établissement
- Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
- Membre du Centre pour l'éducation et à l'information (CLEMI)
- Représentant de l'ONISEP

- Autres personnes qualifiées

Il évalue les slogans, sélectionne les meilleurs dans chaque catégorie et affecte les prix correspondants aux lauréates et lauréats.

**Un prix sera attribué :**

- **Pour le meilleur slogan valorisant la voie technologique en général ;**
- **Pour le meilleur slogan valorisant chaque série technologique :** STL spécialité spcl , STL spécialité biotechnologies, STI2D, ST2S , STD2A ,STHR , STMG.

Ces prix pourront être des stages courts dans des entreprises ou organismes afin d'élargir la connaissance des domaines technologiques et des métiers liés. Ils offriront aux lauréat(e)s l'opportunité de rencontres privilégiées avec des professionnels experts dans les différents domaines technologiques.